



Communiqué de presse – 23 novembre 2022

BILAN DE LA SESSION DE NOVEMBRE

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) tire son bilan de la session de novembre. Il dénonce l'irresponsabilité dont a fait preuve le Grand Conseil en acceptant un postulat réclamant une diminution de l'impôt sur la fortune ainsi que l'octroi d'un crédit supplémentaire aux sociétés de remontées mécaniques qui refusent l'implémentation d'un contrat type de travail dans la branche. Il salue en revanche l'acceptation de la Loi sur les droits politique en première lecture, de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) en première lecture et se félicite du passage de plusieurs interventions parlementaires émanant de ses rangs.

« Vouloir accorder des baisses de l'impôt sur la fortune dans le contexte actuel est aberrant », critique le président du PSVR et député-suppléant Clément Borgeaud. Les recettes de l'impôt sur la fortune proviennent majoritairement des contribuables les plus aisé-es, et on propose de les soulager en priorité. « Lorsque l'argent manquera pour aider les personnes les plus précaires de ce canton ou financer les investissements nécessaires, nous saurons où il aurait pu être trouvé. », commente Anne-Laure Secco, vice-présidente du PSVR et vice-cheffe du Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne (PS/GC) au Grand Conseil.

Un autre point fort de la session fut le débat sur un crédit supplémentaire accordé au service de la mobilité pour la couverture des déficits liés à la pandémie de COVID-19. Le PSVR dénonce l'hypocrisie des sociétés de remontées mécaniques qui refusent l'établissement de contrat type de travail et de CCT dans la branche : « le secteur refuse de se conformer lorsque l'État, pourtant garant du bien général et des relations équilibrées entre le patronat et les salarié-es, les contraint à juste titre à suivre les règles étatiques mais par contre est absolument enthousiaste à suivre les prescriptions étatiques lorsqu'elles peuvent en tirer un avantage », déplore Blaise Carron, député socialiste et secrétaire régional d'Unia Valais.

Patricia Constantin, députée et présidente de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, salue l'acceptation de la LEIS : « il est important de donner rapidement des moyens de financement à ces établissements et c'est pourquoi la proposition qui vous est présentée ce jour répond à cette demande de manière juste, ciblée et rapide. »

Malgré des amendements déposés, notamment pour un abaissement du montant des dons rentrant en compte dans la transparence du financement de la vie politique, qui n'ont pas convaincu le Grand Conseil, le PSVR salue l'acceptation de la modification de la loi sur les droits politiques en première lecture. « Nous sommes tout de même satisfait que le principe de transparence soit introduit dans cette loi. » se réjouit Anne-Laure Secco.

Le PSVR se félicite de l'acceptation de plusieurs interventions parlementaires issues de ses rangs, et notamment de son groupe de travail dédié à l'éducation :

- D'un postulat demandant l'encouragement et le soutien du renforcement parasismique des bâtiments communaux, déposé par Émilie Teixeira ;
- D'un postulat réclamant que l'Antenne Sida Valais Romand ainsi que Aidshilfeoberwallis aient, dans leur mandat, accès aux prisons de notre canton pour y accomplir leurs tâches de prévention, déposé par Sarah Constantin ;
- D'un postulat demandant la publication d'un rapport sur la situation en matière d'accompagnement et d'encadrement dans les EMS du canton, déposé par Laetitia Heinzmann Bellwald ;

- D'un postulat demandant l'instauration d'un programme d'accompagnement et de lutte contre l'exclusion numérique chez les sénior-es, déposé par Paola Riva Gapany ;
- D'un postulat visant la simplification des démarches et la facilitation des demandes de subventions des primes d'assurance maladie à 100% pour les personnes à « revenus insuffisants » et pour les bénéficiaires de l'aide sociale, déposé par Melissa Cavallo ;
- D'un postulat demandant la facilitation du travail des commissions grâce à un service de traduction dans les deux langues, déposé par Laetitia Heinzmann Bellwald ;
- D'un postulat demandant une meilleure inclusion des élèves transgenres et non binaires à l'école, déposé par Nathan Tornay et Aude Rapin ;
- D'un postulat demandant de réévaluer les conditions-cadres de médiation scolaire, déposé par Émilie Teixeira ;
- D'un postulat demandant le renforcement du conseil psychologique pour les élèves du secondaire II, déposé par Florian Chappot ;
- D'un postulat demandant la création d'un Musée cantonal de l'Industrie, déposé par Guillaume Sonnati ;

Il déplore le refus :

- D'une motion demandant les modifications légales permettant d'autoriser les communes à pré-affranchir les enveloppes pour faciliter le vote par correspondance, déposée par Claudia Alpiger et Clément Borgeaud ;
- D'un postulat visant à promouvoir l'assainissement énergétique du parc immobilier valaisan, déposé par Marc Kalbermatter et Doris Schmidhalter-Näfen ;
- D'un postulat demandant au Canton du Valais, de poser des questions lors de la prochaine AG de la BNS, dont il est actionnaire, au sujet des risques liés aux investissements dans les énergies fossiles, déposé par Claudia Alpiger et Clément Borgeaud ;
- D'un postulat demandant au Canton de soutenir plus fortement la SPA Valais, déposé par Paola Riva Gapany et Patricia Constantin ;
- D'un postulat demandant d'étudier la situation du marché locatif valaisan au prisme d'une redistribution massive dans le marché locatif, déposé par Pauline Crettol et Paola Riva Gapany ;
- D'un postulat demandant de renforcer l'éducation à la vie pratique, déposé par Marie-Josée Reuse ;
- D'un postulat demandant des mesures pour renforcer la présence d'hommes dans les métiers du social, déposé par Paola Riva Gapany et Guillaume Sonnati ;
- D'un postulat demandant de moderniser les devoirs à domicile, déposé par Laetitia Heinzmann Bellwald.